



Confédération Paysanne

Congrès de Lille

13 & 14 avril 2011

Construisons notre avenir :

10 mesures pour sauver et installer les paysans

Projet de rapport d'orientation

Fait à Bagnolet, le 25 février 2011

Validé par le Comité national le 2 mars 2011

Sommaire

Arrêtons l'hécatombe !	4
Mesure 1 : Agir sur les prix	5
Prix agricoles justes	5
Interdiction de la vente à perte	5
Contractualisation avec la société	5
Mesure 2 : Agir sur les politiques agricoles	5
Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire.....	6
Mise en place d'outils de stabilisation des marchés et des prix des produits agricoles.....	6
Des primes plus justes qui corrigent les inégalités	6
Valoriser d'autres systèmes de production	6
Réformer la fiscalité agricole	7
Mesure 3 : Réinvestir l'aval	7
Coopération ; inventer de nouveaux systèmes coopératifs ; Relocalisation ; Outils de transformation et de commercialisation.....	7
Représentativité et démocratie dans l'organisation des filières	7
Mesure 4 : Lutter pour la préservation des terres agricoles, la terre est un bien d'utilité publique.....	8
Révolutionner les Safer : pour une refonte radicale du statut et des missions des Safer.....	8
Transparence de l'information et de la publicité foncière	8
Promouvoir les alternatives.....	8
Lutter contre l'artificialisation des terres et la déprise foncière.....	8
Dénoncer la concurrence entre les usages alimentaires et énergétiques de la terre : photovoltaïque au sol, méthanisation, agro carburants.	9
Mesure 5 : Mettre en place une politique publique de gestion dynamique du foncier	9
Mesure 6 : Favoriser l'accès au statut agricole	10
Cotisants solidaires : ouvrir l'accès au statut par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la ½ SMI.....	10
Une autre politique de l'installation.....	10
Mesure 7 : Transmettre.....	10
Formation : tutorat, information auprès des porteurs de projet.	11
Installer : reconnaissance du pluralisme dans le PPP	11
Faire évoluer les formes sociétaires.....	11
Mesure 8 : Faire reconnaître notre projet social, syndical et économique.....	12
Mesure 9 : Développer l'autonomie	12
Faire respecter le droit de produire et vendre des semences paysannes et de ferme	12
Protéines végétales	12
Outils de proximité : abattoirs, ateliers de transformation,	13
Biodiversité animale et végétale, sauvage et cultivée	13
Mesure 10 : Gagner un cadre adapté à l'agriculture paysanne	13
Pour des normes adaptées à l'agriculture paysanne et aux petites structures	13

Introduction

2 Arrêtons l'hécatombe !

3 Les paysans disparaissent. Ils disparaissent à grande vitesse et de plus en plus vite. En 1987, à la
4 création de la Confédération paysanne, ils étaient 1 300 000. Ils sont maintenant moins de
5 500 000. Pour autant, le revenu qu'ils reçoivent de leur activité n'a pas augmenté, loin de là : le
6 gâteau ne se partage pas, il décroît à mesure que les paysans disparaissent.

7 Les causes de la disparition des paysans :

- 8 • Le manque de revenu que l'on peut tirer d'une activité agricole
- 9 • La durée et la pénibilité du travail : dans une apparente société de loisirs, les paysans sont
10 en fort décalage avec le reste de la population « visible »
- 11 • La non reconnaissance de leur métier
- 12 • L'orientation de la politique agricole qui valorise la surface plus que l'actif, la concentration
13 des productions et des structures
- 14 • L'accès au foncier et aux moyens de production

15 Il est temps d'arrêter l'hécatombe, de redonner de l'espoir, de redonner des perspectives au
16 monde paysan. Pour mettre en place une agriculture qui respecte l'environnement et socialement
17 juste, il est nécessaire que le nombre de paysans travaillant en France augmente. La recherche
18 effrénée de la compétitivité ne nous mènera nulle part, sauf à la disparition de l'agriculture
19 productive car nous ne serons jamais compétitifs vis-à-vis de pays qui n'ont ni les mêmes règles
20 sociales ni le même souci de préservation de l'environnement. Ne restera plus alors que quelques
21 structures hyper productives et hyper concentrées et une agriculture paysagère ou de loisir.

22 La Confédération paysanne veut inverser la tendance, peser sur les politiques qui seront menées
23 dans l'avenir à tous les échelons territoriaux. C'est pourquoi, la Confédération paysanne propose
24 10 mesures. Ces 10 mesures sont destinées à sauver et installer les paysans.

25 Ce texte est le rapport d'orientation proposé à l'approbation du congrès de la Confédération
26 paysanne. Il est l'aboutissement d'un processus de réflexion et de concertation qui a duré un an.
27 C'est en effet l'assemblée générale de Montreuil-sous-Bois en 2010 qui a tracé la route : se
28 donner pour objectif de sauver les paysans en place, trouver les moyens d'installer des paysans
29 nombreux dans les territoires. Très rapidement, la méthode s'est imposée : repartir des
30 problématiques du terrain et proposer la tenue de 7 réunions inter régionales. Les propositions qui
31 en sont issues, hiérarchisées par le Comité National Elargi, constituent la principale matière de ce
32 rapport. Ces mesures déclinent les valeurs de base de la Confédération paysanne : solidarité,
33 partage, accès au foncier.

34 Le congrès de Lille doit être le moteur de la mobilisation de la Confédération paysanne pour porter
35 partout où cela est nécessaire les valeurs, les objectifs et les propositions des militants de la
36 Confédération paysanne pour que les paysans continuent à être présents et actifs sur des
37 territoires vivants et dynamiques. Il est nécessaire de se rassembler d'abord nous-mêmes,
38 paysans de la Confédération paysanne pour rassembler ensuite, autour d'un projet, tous les
39 paysans qui refusent la disparition annoncée de leur activité.

Partie I. Prix, revenu, PAC

41 Deux des enjeux majeurs de l'agriculture à venir sont **changer les systèmes de production** vers
 42 des systèmes plus autonomes, plus relocalisés avec pour objectif de fournir une alimentation saine
 43 et diversifiée à tous et **assurer un revenu aux paysans**, condition *sine qua non* pour maintenir et
 44 installer des paysans sur tous les territoires.

45 **Mesure 1 : Agir sur les prix**

46 Le niveau des prix est aujourd'hui calqué pour un grand nombre de productions sur le cours de
 47 marchés mondiaux. Or, ces marchés mondiaux sont pour une bonne partie des marchés de
 48 surplus et des marchés marginaux pour la plupart des productions dans le sens où ils ne
 49 représentent qu'une très faible partie de la production totale. Il est donc absurde de relier les prix
 50 intérieurs à ceux des échanges internationaux.

51 Par ailleurs, la stabilité des prix dans le temps a totalement disparu, fruit de la libéralisation et de
 52 l'internationalisation des échanges et des marchés, de la dérégulation et du développement de la
 53 spéculation. La Confédération paysanne refuse de se résoudre à s'adapter à la volatilité des cours
 54 et propose des mesures pour limiter cette volatilité.

55 **Prix agricoles justes**

56 Qu'est-ce qu'un prix agricole juste ? Des céréales à 100 € ou 250 € la tonne ce n'est pas un prix
 57 agricole juste, du lait à 300 € non plus. Le prix fixé par le seul marché ne sera jamais le prix juste.
 58 Sans adaptation du volume de l'offre à la demande (avec des stocks définis politiquement et avec
 59 une réforme de la fiscalité), il ne peut y avoir de prix juste. La prise en compte des coûts de
 60 production et de la rémunération du travail du producteur doit nous permettre d'arriver à un prix
 61 juste. Pour cela, une **politique de souveraineté alimentaire est nécessaire**.

62 **Interdiction de la vente à perte**

63 **Sortir du mécanisme qui conduit les agriculteurs à vendre à perte.** Est entendue comme
 64 vente à perte la fourniture par l'exploitant agricole de produits achetés - toutes remises comprises -
 65 par l'acheteur à un prix inférieur au prix de revient correspondant à une période, un produit ou une
 66 catégorie de produits.

67 **Organiser chaque année au sein de l'observatoire de prix et des marges une conférence**
 68 **des prix par filière.** Cette conférence doit rassembler l'ensemble des parties prenantes, pour fixer
 69 produit par produit un prix indicatif. Ce prix est compris pour une exploitation moyenne gérée de
 70 façon durable (en termes d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux) à préciser en
 71 fonction des données des centres de gestion ou de FranceAgrimer. Enfin, il est nécessaire
 72 d'**inclure un revenu indicatif** permettant de rémunérer décemment les travailleurs non-salariés et
 73 salariés, permanents et temporaires.

74 **Contractualisation avec la société**

75 **Rémunérer les services non marchands.** Depuis toujours les paysans ont structuré les
 76 paysages et aménagé l'espace. Il n'est pas question de transformer les paysans en jardiniers mais
 77 de les rémunérer pour cette fonction d'aménagement du territoire en mettant en place des contrats
 78 avec l'Etat qui prennent en compte cette fonction.

79 **Mesure 2 : Agir sur les politiques agricoles**

80 Les politiques agricoles doivent s'attacher à maintenir et développer les systèmes de polyculture
 81 élevage, systèmes qui contribuent à maintenir la diversité des territoires, la valeur agronomique
 82 des terres, l'emploi en milieu rural. En outre, il est nécessaire de mettre en place une politique de
 83 maîtrise des volumes afin de stabiliser les prix.

84 **Mise en place d'une politique de souveraineté alimentaire**

85 L'Union Européenne doit défendre la reconnaissance d'un droit nouveau, qui place la nécessité de
86 garantir l'alimentation des populations, et l'existence des producteurs devant les exigences de
87 l'OMC : le **Droit de souveraineté alimentaire**, c'est-à-dire le droit des Etats, ou groupe d'Etats de
88 définir leurs politiques alimentaire et agricole, en s'interdisant tout dumping vis-à-vis des pays tiers.
89 Pour cela, le cycle de Doha doit être abandonné, l'agriculture doit impérativement sortir de l'OMC.

90 La souveraineté alimentaire impose de préserver les sols afin de les destiner prioritairement à des
91 usages alimentaires et textiles.

92 **Mise en place d'outils de stabilisation des marchés et des prix des produits**
93 **agricoles**

94 Assurer un maintien du prix des produits agricoles est impossible lorsque l'offre est
95 structurellement excédentaire à la demande. Il est donc nécessaire de contenir la production de
96 denrées agricoles proche des besoins connus ou estimés. Une organisation à moyen-terme de
97 cette offre de production est nécessaire.

98 Pour que l'agriculture soit dans l'avenir source d'emplois, il est nécessaire qu'à des mécanismes
99 de maîtrise des productions soient associés des mécanismes de répartition des productions entre
100 régions et entre producteurs et une politique de déspecialisation des régions.

101 La maîtrise des volumes produits organise structurellement l'offre, les outils de stabilisation des
102 marchés et des prix évoqués ci-dessous répondent à des situations « anormales » et
103 conjoncturelles.

104 La protection vis-à-vis d'aléas climatiques ou sanitaires doit être conçue comme une solidarité
105 entre paysans, encadrée et soutenue par l'UE et les pouvoirs publics des Etats membres, en lieu
106 et place d'assurances privées.

107 L'assurance « revenu » mise en avant par différentes organisations ou institutions ne pourrait,
108 dans le meilleur des cas, que lisser les revenus soit dans l'espace (entre paysans) soit dans le
109 temps (sur plusieurs années pour la même exploitation agricole). En tout état de cause, une
110 assurance ne crée pas un seul euro de revenu supplémentaire, elle coûte même nécessairement
111 en raison de frais de gestion incompressibles. Une agriculture diversifiée, plus en prise avec le
112 marché local est plus résistante aux aléas économiques qu'une agriculture exclusivement assise
113 sur les échanges internationaux.

114 **Des primes plus justes qui corrigent les inégalités**

115 La Confédération paysanne revendique les mesures suivantes :

- 116 • Remettre en cause les aides à la surface au profit d'aides à l'emploi et au travail.
- 117 • Revendication pour tous d'une aide plancher, permettant de soutenir les petites fermes.
- 118 • Abandonner les références historiques sur l'ensemble du territoire de l'UE après 2013.
- 119 • Appliquer une conditionnalité spécifique au respect des droits des travailleurs salariés.
- 120 • Plafonner les soutiens en fonction du nombre d'actifs travaillant sur chaque exploitation.

121 Réserver les soutiens publics aux modes de production et aux exploitations qui sont bénéfiques
122 pour l'emploi et l'environnement. Des critères doivent être établis qui prennent en compte les
123 spécificités des territoires et des régions de l'UE. C'est le cas de l'élevage des ruminants en zone
124 herbagère de faible productivité ou sur parcours ; la préservation des systèmes pastoraux sera un
125 objectif dans de nombreuses régions d'Europe.

126 Cesser toute subvention à l'utilisation d'agro carburants industriels. Les bilans énergétiques des
127 agrocarburants réalisés à partir de production de végétaux européens sont très faibles voire
128 négatifs et l'importation relève d'une posture « écologique égoïste » en déplaçant le problème de
129 la concurrence des usages des sols dans d'autres pays.

130 **Valoriser d'autres systèmes de production**

131 La Confédération paysanne demande la mise en place de soutiens adaptés et permettant
132 réellement l'évolution des systèmes de production vers une plus grande durabilité agronomique,
133 sociale et environnementale :

- 134 • Créer un soutien spécifique aux petites fermes, pour toutes les exploitations justifiant d'un
135 rôle social, environnemental et économique.

- 136 • Maintenir une compensation des handicaps naturels dans les régions défavorisées, sur la
137 base de critères biophysiques et sociaux économiques.
- 138 • Encourager le développement des systèmes polyculture-élevage, qui rapprochent les
139 cycles de l'azote et du carbone, au niveau d'une exploitation ou/et d'une petite région.
- 140 • Soutenir la production européenne de protéagineux alimentaires et fourragers, afin de
141 diminuer les GES dus aux importations et à l'utilisation massive d'engrais azotés qu'induit
142 le déséquilibre des assolements.
- 143 • Recréer des écosystèmes favorables à la biodiversité (haies, espaces boisés, en zones de
144 grandes cultures notamment), qui est un atout dans l'acte de production agricole.
- 145 • Accroître l'aide à la conversion et au maintien de l'agriculture biologique.
- 146 • Soutenir la création d'outils de production et de transformation permettant la valorisation
147 locale des productions et le développement de circuits-courts. (Abattoirs et ateliers de
148 transformations, conditionnement, et vente, en favorisant les ateliers collectifs).
- 149 • Déterminer de normes et règlements adaptés aux ateliers de productions de petits
150 volumes. Valorisation d'un « agrément d'intérêt local ».
- 151 • Permettre l'accès pour des producteurs individuels aux marchés publics simplifiés avec une
152 participation importante des collectivités territoriales au financement de ces repas prix hors
153 domicile.

154 **Réformer la fiscalité agricole**

155 La fiscalité sur les revenus agricoles est particulièrement riche en mesures de déductions fiscales
156 dérogatoires du régime général, lui-même très favorable à l'accumulation du capital. Cette fiscalité
157 doit donc être revue radicalement pour éviter une évasion sociale et fiscale préjudiciable à
158 l'équilibre des caisses de solidarité agricoles. Il s'agit en particulier :

- 159 • Du système des déductions fiscales pour investissement (DFI) qui permet de déduire du
160 bénéfice de l'année les investissements à venir et qui encourage une course à
161 l'investissement pas nécessaire. La taxation des plus-values pour cession d'éléments de
162 l'actif doit être amplifiée.
- 163 • De l'élargissement de l'assiette des cotisations vieillesse au-delà du plafond de la sécurité
164 sociale de 34 600 € (l'assiette de cotisation est inférieure à 6 milliards d'€, alors que le
165 revenu agricole est de 9 milliards).
- 166 • D'un certain nombre d'« astuces » fiscales ou sociales qui favorisent l'évasion fiscale ou
167 sociale : changement d'assiette d'appel de cotisations, statut du conjoint, modulation des
168 amortissements, taxation des plus values, mécanismes de lissage du revenu, montages
169 sociétaires,...

170 **Mesure 3 : Réinvestir l'aval**

171 **Coopération ; inventer de nouveaux systèmes coopératifs ; relocaliser**

172 Permettre aux paysans de reprendre les orientations et le contrôle des outils économiques
173 mutualisés et d'en construire d'autres, notamment en donnant aux producteurs plus de poids afin
174 de rendre plus transparent et plus démocratique leur fonctionnement : CUMA et coopératives et
175 production, de transformation et de distribution.

176 Développer de nouvelles solidarités : marchés locaux, carrés de producteurs, magasins de
177 producteurs

178 Relocaliser les outils de transformation et de distribution

179 **Représentativité et démocratie dans l'organisation des filières**

180 Renforcer la démocratie et le pluralisme dans les interprofessions en permettant à tous les
181 syndicats habilités nationalement à siéger d'être membre de droit de chaque interprofession.

182 Intégrer dans les dispositifs qui se mettent en place suite à la Loi de Modernisation de
183 l'Agriculture : organisation de producteurs, gestion par bassin, une garantie de fonctionnement
184 démocratique et de représentation de tous les producteurs.

Partie II. Foncier

186 Il faut mettre en place une politique publique du foncier agricole pour maintenir une agriculture
 187 vivante, paysanne et donc économiquement viable. Cela passe par des outils de gestion publique
 188 et donc une législation qui interdise la spéculation et les agrandissements sans limites. Il y a
 189 désormais nécessité d'impliquer les collectivités territoriales (régions, départements,
 190 communes,...) pour conserver un équilibre des territoires.

Mesure 4 : Lutter pour la préservation des terres agricoles, la terre est un bien d'utilité publique

193 La terre doit être reconnue d'utilité publique dans le cadre de la souveraineté alimentaire. La
 194 valeur de la terre agricole ne devrait se mesurer qu'en termes agronomiques et non en termes
 195 marchand ou patrimonial. La terre ne devrait avoir de valeur que pour l'exploitant lui-même et non
 196 pour son propriétaire.

Révolutionner les Safer : pour une refonte radicale du statut et des missions des Safer.

199 Les Safer sont devenues des sociétés immobilières. Leur statut et leurs missions doivent évoluer
 200 pour que la terre aille à ceux qui ont besoin de la travailler.

- 201 • Donner compétence à la Safer pour le stockage du foncier : passer du système actuel qui
 202 consiste à octroyer des délais pour revendre le foncier à un système légal de stockage de
 203 foncier par la Safer afin d'assouplir et maîtriser la destination des biens agricoles.
- 204 • Allonger le délai imparti pour exercer la préemption, obliger la Safer à préempter quand un
 205 candidat prioritaire réunit les conditions ; modifier la procédure de révision des prix des
 206 terres ; faciliter les procédures de contestation de la rétrocession effectuée par la Safer ;
 207 mieux diffuser l'information sur la rétrocession.

Transparence de l'information et de la publicité foncière

- 209 • Mettre à niveau toutes les régions de France, mettre à disposition du public (via internet ou
 210 autre) les notifications notariales.
- 211 • Introduire le pluralisme dans les Safer

Promouvoir les alternatives

213 GFA, formes collectives de propriété : il faut donner aux paysans la liberté de ne pas avoir à
 214 acheter eux-mêmes des terres pour pouvoir produire. L'acquisition du capital foncier doit être
 215 découplée du droit d'usage de la terre. Les collectivités territoriales doivent pouvoir récupérer les
 216 terres agricoles inexploitées pour les remettre aux paysans.

Lutter contre l'artificialisation des terres et la déprise foncière

218 Il est absolument nécessaire de lutter contre l'artificialisation des terres, parce que dans certains
 219 territoires, l'artificialisation pose un vrai problème, parce que la construction de routes,
 220 l'urbanisation et le développement de l'agriculture de loisir ou des golfs signifient la mort de
 221 l'agriculture et favorisent la spéculation.

222 Il faut mettre en place des schémas départementaux sur cette problématique pour ne plus perdre
 223 1ha de terres agricoles.

- 224 • Arrêter le gaspillage du foncier agricole
- 225 • Appliquer une taxe dissuasive sur la plus value due au changement de destination des
 226 terres, au profit de la collectivité et s'assigner des objectifs chiffrés précis de réduction de la
 227 consommation de terres agricoles (60 000 à 70 000 ha par an ont disparu depuis 10 ans).

- 228 Intervenir sur les documents d'urbanisme, sur la fiscalité afin d'éviter la tentation de
229 politique pro-propriétaires terriens dans les collectivités territoriales.
- 230 • Inscrire dans la loi la protection des terres agricoles sur du long terme afin de limiter la
231 spéculation
 - 232 • Donner plus de force juridique aux documents d'urbanisme pour permettre aux collectivités
233 territoriales d'élaborer et de mettre en œuvre une vraie politique foncière. Celles-ci ont de
234 plus en plus les moyens (PLU, SCOT, EPF...) et, pour certaines, la volonté politique
235 d'intervenir sur le foncier agricole. La CP doit les inciter à en faire davantage et les
236 accompagner (travail sur documents d'urbanisme, travail prospectif sur le devenir de
237 l'agriculture et des territoires...)
 - 238 • Redonner un intérêt à la mise en valeur des terres dans des zones difficiles par des
239 politiques adaptées

240 **Dénoncer la concurrence entre les usages alimentaires et énergétiques de la terre :** 241 **photovoltaïque au sol, méthanisation, agro carburants.**

242 28% de la production mondiale de maïs est utilisée dans la production d'éthanol. Un quart de la
243 production américaine de céréales est destinée à des usages énergétiques. Un million d'hectares
244 sont utilisés en France pour fabriquer de l'éthanol. Cette concurrence entre usage alimentaire et
245 usage énergétique est inacceptable dans un contexte de pénurie et de spéculation sur les
246 matières premières agricoles.

247 **Mesure 5 : Mettre en place d'une politique publique de gestion dynamique du** 248 **foncier**

- 249 • Mettre en place un véritable contrôle des structures : les différentes lois récentes ont
250 démantelé les outils qui permettaient d'agir sur les agrandissements.
- 251 • La fin de la liaison entre les aides et les surfaces est un préalable pour lutter contre la
252 tentation de l'agrandissement
- 253 • Donner une plus grande place aux collectivités territoriales dans les politiques d'installation
- 254 • Donner compétence aux Safer et aux collectivités territoriales pour stocker ou gérer le
255 foncier locatif : il faut imaginer un système de gestion par les institutions publiques du
256 foncier locatif pour éviter les trop nombreux démembrements de fermes au moment des
257 cessations d'activité. Dans la mesure où les régions pourraient devenir destinataires des
258 aides environnementales, il va devenir nécessaire pour elles d'avoir les moyens de mettre
259 en place des politiques volontaristes pour recréer des exploitations, réorganiser les
260 structures des exploitations et éviter les cumuls abusifs

Partie III. Refonte de la politique d'Installation

261

262 Mise en place, avec tambours et trompettes et avec la complicité du ministère, par des « Jeunes
263 agriculteurs » plus soucieux de leur propre appareil que des porteurs de projets, la réforme de
264 l'accompagnement de l'installation basée sur les PPP est un échec. Alors que 12 000 installations
265 aidées étaient annoncées, on en dénombre 5 060 réalisées en 2010, tandis que de nombreuses
266 installations se font sans aides, dans de grandes difficultés. Face au déclin de nombreuses zones,
267 il faut promouvoir une politique d'installation volontariste impliquant tous les acteurs des territoires,
268 collectivités, pouvoirs publics, organisations professionnelles agricoles dans un véritable
269 pluralisme syndical, ainsi que les citoyens.

270

Mesure 6 : Favoriser l'accès au statut agricole

271

Cotisans solidaires : ouvrir l'accès au statut par une déclaration d'heures de travail et la suppression de la ½ SMI

272

273 Les cotisans solidaires sont l'objet de deux injustices majeures. D'une part, beaucoup de paysans
274 (environ 75 000) sont obligés de passer par ce statut pour pouvoir travailler, d'autre part, ils payent
275 de ce fait des cotisations sociales sans obtenir de droits sociaux en retour.

276 Plus généralement, l'accès au métier et au statut d'agriculteur sont rendus extrêmement difficiles
277 pour les porteurs de projet qui ne rentrent pas dans le moule ou ne répondent pas aux critères
278 habituellement exigés pour accéder au statut. La société doit reconnaître que le métier évolue, que
279 les projets sur des petites structures sont viables, créateurs d'emplois, de richesse et de
280 dynamisme pour les territoires.

281 **Conditionner l'accès au statut de chef d'exploitation à une déclaration d'heures de travail et**
282 **pas à une taille minimale d'exploitation à savoir la SMI (comme cela existe déjà pour ceux qui ont**
283 **une activité dont l'équivalence en ½ SMI n'existe pas, ou pour ceux qui ont une activité annexe).**
284 Cet accès par les heures de travail facilitera les installations progressives et permettra la
285 reconnaissance des fermes présentant des modes de valorisation divers dont la définition de la ½
286 SMI peut s'avérer complexe. Il permettra également de résoudre la situation de certains pluriactifs.
287 Le statut injuste de cotisant solidaire disparaîtrait.

288 Cette proposition s'accompagne de la demande de la **mise en place du registre de l'agriculture**
289 **et de l'obligation d'une gestion indépendante spécifique pour l'activité agricole, afin de bien**
290 **séparer ce qui ressort de l'activité de production agricole d'autres activités (salarial, production**
291 **d'énergie, ...).**

292 La Confédération paysanne revendique également que les personnes enfin reconnues dans leur
293 activité bénéficient d'une validation pour leur retraite de chef d'exploitation des trimestres cotisés
294 sans contrepartie en tant que cotisans solidaires.

Une autre politique de l'installation

295 **Dotation de carrière :** remise en cause de la DJA et attribution de dotations beaucoup plus
296 conséquentes pour permettre l'accession au métier de jeunes d'origine non agricole, qui
297 restitueront à leur départ en retraite tout ou partie du soutien reçu, afin d'aider un autre à
298 s'installer.
299

300

Mesure 7 : Transmettre

301 Paradoxe : les grandes fermes sont devenues intransmissibles car trop gourmandes en capital et
302 les petites fermes, qui sont plus facilement transmissibles ne sont viables qu'avec des systèmes
303 de production et de commercialisation plus courts.

304 **Formation : tutorat, information auprès des porteurs de projet.**

- 305 • S'investir dans les lycées professionnels agricoles en vue de porter nos messages et notre
306 vision de l'agriculture.
- 307 • Vulgariser, diffuser les pratiques, favoriser les échanges entre paysans, développer le
308 tutorat et l'animation de groupes de paysans. Par exemple, la pratique des « cafés
309 installation », ou de toute autre forme de mise en relation des porteurs de projets et des
310 paysans qui peuvent leur apporter aide, conseil et expérience est à privilégier.
- 311 • Aider les cédants à transmettre leur ferme

312 **Installer : reconnaissance du pluralisme dans le PPP**

313 La reconnaissance à part égale de tous les acteurs de l'installation (en particulier les Adear...) au
314 vu de leur travail en appui à l'installation, est la condition de la reconnaissance de la diversité des
315 installations et des agricultures.

316 **Faire évoluer les formes sociétaires**

- 317 • Réflexion à mener sur les formes sociétaires (Gaec, SCEA), la séparation du patrimoine de
318 l'outil de travail
- 319 • Accompagnement des porteurs de projet au sein des structures sociétaires existantes,
320 notamment dans la perspective d'une transmission progressive.
- 321 • Faire évoluer les formes sociétaires pour permettre et favoriser les installations
322 progressives.
- 323 • Interdire, via l'évolution des formules sociétaires le contournement des lois et des
324 règlements en matière réglementaire, fiscale et sociale.

Partie IV. Pour une politique de l'agriculture paysanne et des alternatives à l'agriculture productiviste

325
326
327

328 La prise en compte des questions environnementales et énergétiques est un enjeu majeur pour les
329 générations futures, avec un appauvrissement de la biodiversité, une appropriation du vivant par
330 les multinationales toujours plus forte, un défi énergétique à relever et avec la difficulté de savoir
331 intégrer ces préoccupations dans un environnement social.

332 **Mesure 8 : Faire reconnaître notre projet social, syndical et économique**

333 Notre projet c'est naturellement l'Agriculture Paysanne (on peut dire les agricultures paysannes),
334 une agriculture plus efficiente que le modèle productiviste dominant et qui doit permettre une parité
335 des niveaux de vie entre paysans et salariés. Une partie des paysans travaillent sous forme
336 individuelle, nous devons développer les outils pour que les paysans aient le droit de partir en
337 vacances, d'être malades, d'être couverts socialement...

338 Les paysans qui s'engagent vers cette agriculture paysanne sont la base de notre construction
339 syndicale, et ce projet s'articule et converge avec l'ensemble de la société.

340 L'agriculture biologique pourra être la forme la plus aboutie d'agriculture paysanne, à la double
341 condition de toujours intégrer les considérations sociales et d'éviter les dérives liés à
342 l'industrialisation.

343 Nous devons à tous les niveaux, dans l'ensemble des politiques publiques, faire reconnaître et
344 valoriser ces formes d'agriculture.

345 **Mesure 9 : Développer l'autonomie**

346 L'autonomie est à la fois la capacité d'être maître de ses choix techniques, économiques,
347 financiers, et la possibilité d'exercer cette capacité (charte de l'agriculture paysanne).

348 **Faire respecter le droit de produire et vendre des semences paysannes et de ferme**

349 A l'heure actuelle, seules les variétés d'obtenteurs, homogènes et stables, peuvent être inscrites
350 au catalogue commun obligatoire : les semences paysannes diversifiées et variables sont « hors
351 normes ». Par ailleurs, le coût de l'inscription au catalogue est inaccessible pour les paysans qui
352 n'échangent que de faibles quantités de semences d'une multitude de variétés. Par ailleurs, un
353 agriculteur peut ressemer sa récolte à condition de payer des royalties à l'obtenteur : s'il ne les
354 paye pas, l'agriculteur devient un contrefacteur et celui qui détient sa récolte devient un receleur.
355 Néanmoins, c'est à l'obtenteur qu'il revient de prouver que l'agriculteur reproduit sa variété et non
356 une autre. Les lobbies semenciers sont perpétuellement à la tâche, nos droits sont à reconquérir.

357 **Protéines végétales : pour un véritable plan de développement des protéines végétales en Europe**

359 Mettre en place un véritable plan de développement des protéines végétales en Europe.
360 Actuellement, l'Union Européenne est quasiment entièrement dépendante des importations de
361 protéines végétales : 40 millions de tonnes soit 75% des besoins européens en soja sont importés,
362 ce qui correspond à 15 millions d'hectares. La réduction du déficit en protéines de la France et de
363 l'UE est absolument indispensable et permettrait d'assurer sécurité d'approvisionnement et sûreté
364 alimentaire, autonomie et cohérence des systèmes d'élevage, un plus sur l'emploi (relocalisations),
365 une meilleure cohérence agronomique, économique et environnementale, et, enfin, aux
366 productions vivrières des paysans du Sud de se développer.

367 **Outils de proximité : abattoirs, ateliers de transformation,**

- 368 • Prioriser le local pour toute politique publique de l'alimentation, favoriser dans les appels
369 d'offre des collectivités la possibilité de travailler avec des réseaux de proximité, appui à
370 l'organisation de ces réseaux
- 371 • Maintenir et rouvrir les outils de transformation de proximité

372 **Biodiversité animale et végétale, sauvage et cultivée**

- 373 • Favoriser toutes les structures qui participent à la sauvegarde de la biodiversité végétale
374 (dont la lutte contre les OGM) et animale, pour un maintien de leur autonomie sur la ferme
375 et la préservation des équilibres environnementaux.
- 376 • Faire interdire les OGM au niveau européen : il y a eu un débat très difficile au niveau
377 européen avec pour résultat de déléguer aux Etats membres la possibilité d'interdire, ou
378 pas, les OGM sur leur territoire. La Confédération paysanne doit se battre avec toute son
379 énergie contre cette volonté de renationaliser l'interdiction des OGM : ce combat est une
380 priorité. C'est d'autant plus important que de nouvelles formes d'Organismes
381 Génétiquement Privatisables font leur entrée sur la scène agricole (plantes mutées en
382 laboratoire, sélection avec marqueur génétique...)

383 **Mesure 10 : Gagner un cadre adapté à l'agriculture paysanne**

384 **Utiliser l'agriculture paysanne pour changer le système.** Il s'agit pour la Confédération
385 paysanne de faire en sorte que les politiques agricoles évoluent vers l'agriculture paysanne mais
386 aussi de faire adopter des politiques agricoles en faveur de l'agriculture paysanne. Concernant la
387 question des normes, l'agriculture paysanne ne doit plus apparaître comme dérogatoire d'une
388 politique agricole industrielle. L'agriculture industrielle est souvent présentée comme la solution
389 aux crises alimentaires, rien n'est plus faux, et il faut contrer l'acceptation d'une agriculture
390 bipolaire, à deux vitesses.

391 **Pour des normes adaptées à l'agriculture paysanne et aux petites structures**

- 392 • proposer et adapter les normes sanitaires pour les petites productions et adaptées à la
393 manière de faire « paysanne ». Les normes sanitaires ou environnementales sont un
394 moyen de pression de l'industrie
- 395 • définir des normes adaptées à l'agriculture paysanne pour les appels d'offre des
396 collectivités publiques : cantines scolaires, administrations nationales, locales et
397 décentralisées, écoles, maisons de retraites, hôpitaux, prisons, ...
- 398 • réimplanter une agriculture dans les ceintures vertes des grandes agglomérations pour
399 pouvoir nourrir les gens qui y sont logés
- 400 • adapter les outils locaux pour permettre de fournir la restauration hors domicile et les
401 demandes locales (mise en place de légumeries, d'ateliers locaux de transformation, ...)
- 402 • faire travailler la recherche en biologie et en agronomie (INRA, CNRS) pour éditer des
403 normes et des itinéraires techniques adaptés aux pratiques de l'agriculture paysanne :
404 production, transformation et distribution
- 405 • intervenir dans les formations, faire évoluer les formations dans le sens de l'agriculture
406 paysanne (pour les paysans et les citoyens).
- 407 • se battre pour une obligation de résultat pas de moyens
- 408 • proposer un modèle économe / autonome pour les filières longues que les agriculteurs
409 puissent se réapproprier

Conclusion

411 L'une des forces de la Confédération paysanne est d'avoir su conjuguer nos efforts avec ceux
412 d'autres partenaires pour construire et positionner notre syndicat dans la perspective d'une
413 modification des rapports sociaux. Nous avons su contribuer à porter dans l'ensemble de la
414 société le problème de la mondialisation des échanges comme source des difficultés et des
415 régressions sociales que vivent l'ensemble des travailleurs. Nous avons su faire émerger des
416 débats qui paraissaient « techniques » et voués à une relégation aux poubelles de l'histoire,
417 tellement il était difficile, lorsque toutes les forces étaient en admiration devant le miracle promis
418 par les « biotechnologies » (que nous appellerons les « nécrotechnologies ») de s'y opposer et de
419 les démystifier. Nous avons su construire là aussi des alliances pour que cette question de la
420 privatisation du vivant et de la liquidation de la biodiversité, conséquences inéluctables de
421 développement en cours des OGM soit aujourd'hui relayée par une part importante de la société.

422 Ces combats sont inévitables, indispensables, mais ils ne peuvent pour nous, que se conjuguer
423 avec une détermination, dans la construction d'alliances à l'intérieur du monde paysan.

424 La société de demain ne pourra que tourner le dos à ce qui a été trop longtemps son seul moteur :
425 la croissance des produits manufacturés. Aujourd'hui, émerge enfin la conscience que ce monde
426 là est sans avenir, qu'il est insoutenable, invivable socialement, économiquement,
427 environnementalement.

428 Demain, il faudra à nouveau, valoriser ce qui est rare et qui était considéré hier comme
429 inépuisable. C'est le changement majeur que nous vivons actuellement. C'est ce qui nous ouvre
430 des perspectives : l'agriculture de demain ne sera pas celle qui avait été imaginée par les
431 promoteurs de la chimie généralisée. Les territoires devront être mis en valeur, les terres cultivées
432 et les animaux doivent retrouver leur place dans cet ensemble.

433 La chance pour nous tous, paysans, d'avoir encore un avenir dans ce lendemain et de pouvoir en
434 offrir un à tous ceux qui travaillent aujourd'hui ou qui attendent de le devenir. Nous devons faire
435 partager nos idées, trouver les voies et les moyens pour que tous s'y retrouvent. C'est bien l'objet
436 de cette remise à plat et de cette ré-interrogation des paysans sur le terrain.

437

438 Il nous faut nous repositionner dans le débat et le combat syndical paysan. Il nous faut permettre à
439 tous ceux qui regardent la Confédération paysanne comme un laboratoire d'idées mais qui ne
440 perçoivent pas le réel intérêt que le syndicat peut avoir pour eux, de construire, tous ensemble, un
441 outil qui soit une alternative au modèle qui nous élimine les uns après les autres.

442 Sur ces combats là, il est indispensable de continuer sans relâche à convaincre, à construire, à
443 partager et à faire partager à tous, paysans, l'idée que sans notre syndicat, l'avenir des paysans
444 ne sera pas le même, Le débat agricole ne serait pas le même, nombre de questions et de
445 solutions n'auraient pas été trouvées, l'évolution des nouvelles formes d'agriculture (Amap,
446 relocalisation,...) qui est à l'œuvre sous nos yeux est pour partie le produit de nos longues années
447 de combat. Notre projet est d'installer des paysans nombreux. La seule solution pour rendre
448 pertinente ce projet est de se battre pour qu'aucun paysan ne disparaisse.